



Mairie de LANOBRE
(Cantal)

*Compte rendu du
Conseil Municipal du
Vendredi 13 avril 2018*

Le vendredi 13 avril deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques Vialleix, Maire.

Présents : - CABIECES Carole - Gérard DIF – FARGE Patrice – GAY Patricia - LORENZO Pascal - RIBES Patrick - TARTAIRES Didier – VIALLE Carole – VIALLE Dominique - VIALLEIX Jean-Jacques

Absents représentés : BEYGNIER Nadia (pouvoir à VIALLE Carole) - JUILLARD Frédéric (pouvoir à TARTAIRES Didier) - MADELRIEUX Mélanie (pouvoir à GAY Patricia) - SERRE Marc (pouvoir à LORENZO Pascal) - VIZET Monique (pouvoir à FARGE Patrice)

Secrétaire de séance : Patrick RIBES

M. le Maire, ayant constaté que le quorum était atteint, a ouvert la séance.

Ordre du jour :

1. Adoption procès-verbal de la séance du 2 mars 2018.

Le Procès-verbal de la séance du vendredi 2 mars 2018 est adopté par le Conseil municipal par 12 voix pour, 0 abstention et 3 contre, M. Pascal Lorenzo et Mme Dominique Vialle s'opposant à la non retranscription des questions diverses qu'ils ont bien voulu posées.

2. Présentation et adoption des budgets primitifs 2018

Après la présentation du budget communal et de ses annexes, le Conseil municipal a délibéré et adopté les projets budgétaires ainsi que les états fiscaux qui leurs sont liés.

A- Budget primitif 2018 de la commune

Le budget général de la commune totalise une masse de 4 431 199.87 €.

Les projets communaux sur l'exercice 2018 seront essentiellement les suivants : achèvement du nouveau lotissement *Rue du Général Leclerc* et vente des lots, travaux sur la

voirie communale, réalisation d'un parcours Fitness, réhabilitation de l'ancienne école maternelle en pôle santé, remplacement des jeux pour enfants à *La Siauve*, achat d'un nouveau columbarium, mise à disposition d'un nouveau site internet de la commune, travaux sur bâtiments communaux et sur le petit patrimoine (four du *Monteil*).

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 254 162.68 € répartie par chapitre comme suit en dépenses :

Chapitre 011 : Charges à caractères général : 428 500.00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel : 530 000.00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits (fonds de péréquation) : 32 000.00 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 262 500.00 €
Chapitre 66 : Charges financières : 31 000.00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 8 500.00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 51 162.68 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 898 014.05 €
Chapitre 042 : Dotations aux amortissements : 12 485.95 €

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre 70 : Produits des services et du domaine : 72 000.00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes : 1 051 255.00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations : 323 069.00 €
Chapitre 75 : Autres produits (revenu des immeubles) : 130 000.00 €
Le résultat reporté de l'exercice 2017 s'élève à 677 838.68 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 177 037.19 €

Le solde d'exécution négatif à reporter s'élève à 52 537.19. Les restes à réaliser de l'année antérieure s'élèvent à 444 000.00 € en dépenses et 70 000.00 € en recettes.

Les inscriptions nouvelles en matière de **dépenses d'investissement** de l'exercice 2018 se répartissent comme suit :

- Achat de matériels :	15 000.00 €
- Bâtiments communaux :	13 000.00 €
- Columbarium :	25 000.00 €
- Achat de terrains :	100 000.00 €
- Achat logiciels :	2 500.00 €
- Travaux voirie communale :	220 000.00 €
- Jeux enfants :	30 000.00 €
- Parcours fitness :	5 000.00 €
- Réhabilitation ancienne école :	600 000.00 €
- Bâtiments La Siauve :	50 000.00 €

- Petit patrimoine :	20 000.00 €
- Remboursement emprunt :	600 000.00 €

Ces dépenses seront assurées par les **recettes d'investissement** suivantes :

- Amortissements :	12 486.00 €
- FCTVA :	320 000.00 €
- produits de cession d'immobilisation :	450 000.00 € (produit de la vente des terrains <i>du Camping de La Saiuve</i>)
- Virement section de fonctionnement :	898 014.05 €

Dans le cadre du vote du budget le Conseil municipal a voté les subventions aux associations pour un montant global de 51 200.00 € ainsi que les participations aux familles pour les voyages scolaires pour 835.00 €.

Le budget de l'exercice 2018 est élaboré sans recours à l'emprunt et sans augmentation des taux d'imposition.

Ce budget primitif est adopté par le Conseil municipal par 12 voix pour (dont 4 pouvoirs), 0 voix contre et 3 abstentions (dont 1 pouvoir), M. Pascal Lorenzo et Mme Dominique Vialle s'opposant au coût de faisabilité de réhabilitation de l'ancienne école maternelle.

B. Budget annexe de l'assainissement

La section d'exploitation s'équilibre à 68 238.00 € se répartissant comme suit :

En dépense :

Charges à caractères général (traitements eaux usées) : 45 000.00 €
 Dotation aux amortissements : 23 238.00 €

En recettes :

Produits de services (redevance traitement eaux usées) : 57 359.34 €
 Quote-part subventions : 388.00 €
 Résultat 2017 reporté : 10 490.66 €

En section d'investissement les dépenses nouvelles pour travaux s'élèveront à 133 923.42 €, le report de la quote-part subvention pour 388.00 €. Les recettes seront les suivantes : 7 000.00 € en FCTVA, 23 238.00 € d'amortissements, et 101 573.42 € d'excédent reporté pour un total de 190 002.87 € venant en équilibre des dépenses.

Une opération comptable autorise l'intégration vers un compte d'immobilisation des frais d'études réalisés sur le réseau d'assainissement pour un montant de 55 691.45 €.

Le budget assainissement est adopté à l'unanimité.

C. Budget annexe Lotissement Rue du Général Leclerc

Ce budget devrait être clôturé compte tenu que l'ensemble des dépenses et des recettes sont programmées durant l'exercice 2018.

La section de fonctionnement dans laquelle sont retracées les opérations réelles de ce budget s'équilibre à 118 947.28.00 €. En dépenses : 6 011.80 € correspondantes aux dernières factures de travaux d'aménagement et honoraires. En recettes : 37 703.78 € de recettes prévues sur les ventes des lots aménagés, une subvention départementale pour 19 200.00 €.

Afin d'équilibrer et solder ce budget, une subvention devra être versée du budget général vers ce budget pour un montant de 56 031.70 €.

Le budget lotissement est adopté à l'unanimité.

3. Produits irrecouvrables

Des produits divers de titre émis sur l'exercice 2015 (cantine, garderie) sont admis en non-valeur pour cause d'irrecouvrabilité pour un montant de 815.00 €.

4. Aides économiques aux entreprises : convention avec la Région

Dans le cadre de sa politique économique, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes propose une aide au développement des petites entreprises qui nécessite un cofinancement des EPCI et des communes.

Afin de pouvoir mettre en place un régime d'aides conforme aux nécessités régionales, il est convenu que la CCSA fera évoluer ses statuts courant 2018, dans le cadre d'une mise à jour globale de ses compétences, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2019.

Pour l'année 2018, les communes restent donc compétentes pour mettre en œuvre des aides aux petites entreprises permettant aux porteurs de projet de bénéficier d'une subvention régionale.

Le Conseil Municipal approuve le principe d'aides au développement des petites entreprises en cofinancement avec la Région selon les critères suivants :

- Aides aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services disposant d'un point de vente ;
- Intervention en cofinancement avec la Région plafonnée à 50 000.00 € des dépenses ;
- Taux de l'aide fixé à 10 % plafonnée à 5 000.00 € par dossier.

Une convention formalisera ce partenariat entre collectivités locales.

5. Questions diverses

- Suite chantier Valcastel

La société *Valcastel* a engagé les travaux de nivellement du monticule de terre situé sur le terrain de l'ancien stade.

- Garderie périscolaire

Suite à la réorganisation du temps scolaire (semaine à 4 jours), Mme Carole Vialle, adjointe au maire, M. Pascal Lorenzo et Mme Dominique Vialle conseillers municipaux, sollicitent M. le maire afin de connaître les modalités d'organisation de la garderie du mercredi matin et plus particulièrement sur le devenir de la garderie de l'école de Granges.

M. le maire précise qu'aucune décision n'est actée. Un sondage auprès des familles sera prochainement effectué afin de connaître les besoins en matière de service de garderie. La commission des affaires scolaires examinera ensuite quel service pourra être proposé aux familles.

- Ecole de Granges

Suite à une visite de sécurité périodique la commission de sécurité a émis un avis défavorable à l'ouverture de l'école de Granges. Afin d'assurer une continuité du service éducatif, un arrêté temporaire d'ouverture de l'établissement sera pris par M. le Maire. L'ouverture définitive sera prononcée par la commission une fois que les travaux de mise aux normes seront réalisés.

- Réception d'un médecin

Un docteur en médecine générale a visité la commune pour une éventuelle installation. Ayant visité plusieurs sites en France, il doit donner réponse dans les prochaines semaines.

La séance est levée à 20 H 20
